



**TERMES DE REFERENCE :**  
**RECRUTEMENT D'UN (01) CHARGE D'ETUDES**  
**AU DEPARTEMENT DE LA REGLEMENTATION, DES**  
**AFFAIRES JURIDIQUES ET DU CONTENTIEUX**  
**(DRAJC)**

Référence : ANRMP-PS1-ERG006  
Date d'édition : 06/09/2023  
Version : 01  
Page : 1 / 5

**Objet :**

Les présents termes de référence sont rédigés aux fins du recrutement d'un (01) Chargé d'Etudes au Département de la Règlementation, des Affaires Juridiques et du Contentieux (DRAJC) de l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ANRMP).

<b>Gestionnaire du document</b>	Pilote du processus PS1
<b>Destinataire pour action</b>	<b>Destinataire pour information</b>
Cabinet de recrutement	Personnel de l'ANRMP

**Contexte**

L'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ANRMP) est une Autorité Administrative Indépendante (AAI), régie par l'ordonnance N°2018-594 du 27 juin 2018 et son siège est fixé à Abidjan.

1. Ses principales missions consistent, entre autres, à :
  - ❖ définir les politiques et les stratégies de formation et d'information des acteurs de la commande publique ;
  - ❖ formuler des avis au Ministre chargé des marchés publics pour la définition et l'amélioration des politiques en vue des actions de réforme du système des marchés publics ;
  - ❖ définir les orientations pour l'animation et l'alimentation du système d'information des marchés publics et du site Internet qui lui est consacré, et d'en assurer la surveillance ;
  - ❖ veiller à l'application des principes de bonne gouvernance, notamment par la mise en œuvre de moyens préventifs permettant de lutter contre la fraude et la corruption dans les marchés publics et les contrats de Partenariats Public-Privé ;
  - ❖ assurer le suivi des décisions portant sur le règlement des litiges qui lui sont soumis ;
  - ❖ réaliser des audits indépendants de la passation et de l'exécution des marchés publics et des contrats de Partenariats Public-Privé et d'en assurer le suivi de la mise en œuvre des recommandations avec les administrations concernées ;
  - ❖ créer et animer un cadre d'échanges et d'écoute de l'ensemble des acteurs du système de la commande publique.
2. L'ANRMP est composée d'un Conseil de Régulation de douze (12) membres représentants, sur une base tripartite et paritaire, de l'Administration publique, du secteur privé et de la société civile. Il dispose des pouvoirs les plus étendus pour administrer l'Autorité de régulation, orienter sa politique générale et évaluer sa gestion dans le cadre de ses attributions. Pour l'exécution de ses missions, le Conseil de Régulation est organisé en quatre (04) structures spécialisées composées exclusivement de ses membres : i) la



**TERMES DE REFERENCE :**  
**RECRUTEMENT D'UN (01) CHARGE D'ETUDES**  
**AU DEPARTEMENT DE LA REGLEMENTATION, DES**  
**AFFAIRES JURIDIQUES ET DU CONTENTIEUX**  
**(DRAJC)**

Référence : ANRMP-PS1-ERG006  
Date d'édition : 06/09/2023  
Version : 01  
Page : 2 / 5

Cellule Définition des Politiques et Formation, ii) la Cellule Recours et Sanctions, iii) la Cellule Etudes et Audits Indépendants et iv) le Comité de Règlement Administratif.

3. Le Président du Conseil est élu par ses pairs et confirmé par décret. Il est chargé de l'Administration et de la mise en œuvre de la politique générale de l'ANRMP, sous le contrôle du Conseil de Régulation à qui il rend compte de sa gestion. Le Président est assisté dans la gestion technique, administrative et financière de l'Autorité de régulation d'un Secrétaire Général et de trois (3) Secrétaires Généraux Adjoints.
4. Le Secrétaire Général coordonne tous les travaux de secrétariat du Conseil de l'ANRMP. A cet effet, il est assisté dans ses tâches d'appui au Conseil par trois (03) Secrétaires Généraux Adjoints. Il dirige également les services administratifs et techniques de l'Autorité de Régulation dont le Département de la Règlementation, des Affaires Juridiques et du Contentieux (DRAJC).
5. Le Département de la Règlementation, des Affaires Juridiques et du Contentieux (DRAJC) est supervisé par le Secrétaire Général Adjoint chargé des Recours et Sanctions, Directeur du DRAJC. Le département est chargé de la rédaction de la réglementation en matière de la commande publique, d'appuyer les activités de la Cellule Recours et Sanctions et du Comité de Règlement Administratif, et de sécuriser le volet juridique de l'Autorité de régulation.
6. Pour l'exécution de ses missions, le Secrétaire Général Adjoint chargé des Recours et Sanctions, Directeur du DRAJC, est assisté par un Chef de Division et des Chargés d'Etudes. Les Chargés d'Etudes sont recrutés par appel à la concurrence ouvert.
7. Les présents termes de référence concernent le recrutement d'un (01) Chargé d'Etudes au Département de la Règlement, des Affaires Juridiques et du Contentieux (DRAJC).

**Mission et activités du Chargé d'Etudes au Département de la Règlementation, des Affaires Juridiques et du Contentieux (DRAJC)**

Sous la hiérarchie du Secrétaire Général Adjoint chargé des Recours et Sanctions, Directeur du DRAJC, le Chargé d'Etudes a pour mission d'assister son supérieur hiérarchique et le Chef de Division pour le traitement des dossiers.

A cet effet, il a en charge les activités suivantes :

- élaboration de la réglementation en matière de commande publique ;
- appui aux activités de la Cellule Recours et Sanctions et du Comité de Règlement Administratif qui constituent les organes non juridictionnels de l'ANRMP, dans les domaines suivants :
  - o tenue du secrétariat : étude des dossiers et préparation des projets de décisions relatives aux différends ou litiges soumis à l'examen de la Cellule Recours et Sanctions ;



**TERMES DE REFERENCE :**  
**RECRUTEMENT D'UN (01) CHARGE D'ETUDES**  
**AU DEPARTEMENT DE LA REGLEMENTATION, DES**  
**AFFAIRES JURIDIQUES ET DU CONTENTIEUX**  
**(DRAJC)**

Référence : ANRMP-PS1-ERG006  
Date d'édition : 06/09/2023  
Version : 01  
Page : 3 / 5

- analyse des dénonciations de pratiques frauduleuses, d'infractions ou de violations de la réglementation ;
  - exécution des investigations sur des pratiques frauduleuses, des infractions ou des violations des règles de concurrence dans le cadre des procédures de passation de marchés publics et de conventions de délégation de service public ;
  - préparation des projets de décisions de sanctions prononcées par le Conseil ;
  - préparation et mise à jour régulière d'une banque de données sur les questions jurisprudentielles liées aux différends et litiges, et sur les violations de la réglementation, la fraude et la corruption ;
  - exécution de toutes autres tâches confiées par le Secrétaire Général Adjoint chargé des Recours et Sanctions ou par le Secrétaire Général ;
- consultance et veille juridique ;
  - rédaction de mémoire en défense devant le Conseil d'Etat.

Tout comme les membres du personnel de l'Autorité de régulation, le Chargé d'Etudes au Département de la Règlement, des Affaires Juridiques et du Contentieux (DRAJC) est tenu au respect des dispositions du Règlement intérieur et en particulier :

- d'exercer son travail dans la loyauté, la disponibilité, l'intégrité et l'ouverture ;
- de traiter chaque usager avec respect et courtoisie en se gardant de toute discrimination ;
- d'éviter de collaborer à toute activité pouvant avoir une incidence directe et prévisible sur les intérêts de l'Autorité de régulation et ceux de ses agents;
- de veiller à toujours préserver l'image de l'Autorité de régulation et de ne pas accepter de récompense et cadeau dans le cadre de ses fonctions, sauf autorisation du Président du Conseil de Régulation.

### **Compétences requises**

Le Chargé d'Etudes au Département de la Règlement, des Affaires Juridiques et du Contentieux (DRAJC) doit présenter les compétences suivantes :

#### **Savoir :**

- bonne connaissance des questions juridiques ;
- bonne connaissance du contentieux administratif ;
- bonne connaissance des procédures judiciaires ;
- connaissance du droit de la commande publique souhaitée.

#### **Savoir-faire :**

- apprécier la nature des dossiers soumis à l'examen (arbitrage ou dénonciation) ;



**TERMES DE REFERENCE :**  
**RECRUTEMENT D'UN (01) CHARGE D'ETUDES**  
**AU DEPARTEMENT DE LA REGLEMENTATION, DES**  
**AFFAIRES JURIDIQUES ET DU CONTENTIEUX**  
**(DRAJC)**

Référence : ANRMP-PS1-ERG006  
Date d'édition : 06/09/2023  
Version : 01  
Page : 4 / 5

- avoir une bonne aptitude à rédiger un rapport d'instruction ;
- avoir une bonne aptitude à rédiger des décisions à caractère juridictionnel ;
- avoir une bonne maîtrise des logiciels de bureautique (Word, Excel, Powerpoint, ...) ;
- avoir une forte aptitude d'analyse et de synthèse ;
- travailler en transversalité ;
- avoir de la méthode et le sens de l'organisation ;
- définir les priorités et maîtriser les délais.

**Savoir-être :**

- respecter les horaires de travail et faire preuve d'assiduité ;
- respecter la hiérarchie ;
- avoir l'esprit d'équipe ;
- avoir une bonne disposition à travailler sous pression ;
- maintenir les relations harmonieuses avec ses collègues ;
- faire preuve d'intégrité ;
- avoir le sens de la discrétion ;
- avoir l'esprit du service ;
- avoir le sens de la rigueur ;
- avoir une forte aptitude à prendre des initiatives.

**Formation et expérience requises**

- être de nationalité ivoirienne ;
- être titulaire au moins d'un Master en sciences juridiques au moins;
- justifier d'au moins cinq (5) ans d'expérience pertinente et progressive dans le conseil ou l'assistance juridique, le règlement de litiges ou contentieux, ou l'instruction d'affaires juridiques ;
- avoir une bonne maîtrise des applications des logiciels courants (Word, Excel, Access et PowerPoint).

**Statut et avantages du Chargé d'Etudes au Département de la Règlementation, des Affaires Juridiques et du Contentieux (DRAJC)**

Le Chargé d'Etudes au Département de la Règlementation, des Affaires Juridiques et du Contentieux (DRAJC) est recruté par appel à la concurrence ouvert à toute personne éligible, satisfaisant aux conditions ci-dessus requises, y compris les fonctionnaires et agents de l'Etat. En cas de sélection d'un fonctionnaire ou d'un agent de l'Etat celui-ci pourrait être mis en position de détachement auprès de l'ANRMP.



**TERMES DE REFERENCE :**  
**RECRUTEMENT D'UN (01) CHARGE D'ETUDES**  
**AU DEPARTEMENT DE LA REGLEMENTATION, DES**  
**AFFAIRES JURIDIQUES ET DU CONTENTIEUX**  
**(DRAJC)**

Référence : ANRMP-PS1-ERG006  
Date d'édition : 06/09/2023  
Version : 01  
Page : 5 / 5

Les salaires, indemnités ainsi que les avantages d'ordre financier et matériel du Chargé d'Etudes au Département de la Réglementation, des Affaires Juridiques et du Contentieux (DRAJC) sont fixés conformément aux dispositions légales en vigueur.

Le contrat proposé au personnel contractuel est à durée indéterminée après une période d'essai probante de trois (03) mois renouvelable une fois, pour ce qui concerne les Chargés d'Etudes.

L'ANRMP se réserve le droit de procéder, avant la signature du contrat, à une enquête sur la moralité du candidat retenu. Ce dernier devra produire, avant sa prise de service, un casier judiciaire datant de moins de trois (03) mois.

### **Mode de sélection**

La sélection se fera en trois (03) étapes :

- présélection, par le cabinet de recrutement, après analyse des dossiers de candidature ;
- short list de cinq (05) candidats proposés + les curriculum-vitae et le rapport d'analyse détaillée des profils des candidats présélectionnés, à communiquer par le cabinet de recrutement à l'ANRMP ;
- évaluation, par l'ANRMP, des candidats présélectionnés sur la base de tests écrits sur les volets techniques d'une part et sur le volet rédactionnel d'autre part, ainsi que d'entretiens.

### **Dossier de candidature**

Le dossier de candidature devra comprendre la mention du poste souhaité et :

- un curriculum-vitae certifié sincère ;
- une ou des copie(s) certifiée (s) des diplômes ;
- un ou des certificat(s) de travail correspondant(s) aux emplois précédemment occupés ;
- une photocopie de la pièce d'identité.

### **Dépôt des dossiers de candidature**

Les dossiers de candidature doivent être déposés **au plus tard le vendredi 29 septembre 2023 à 16 heures 00 minute heure locale**, à l'adresse suivante :

**ATHENA CONSEIL SAS, sis aux II Plateaux Vallons, Résidence FONWDI non loin du Centre National de Documentation Juridique (CNDJ)**

Téléphone : 27 22 41 60 53

Mail pour postuler : [recrutement@athena-conseil.com](mailto:recrutement@athena-conseil.com).